

Code de Conduite

La Bibliothèque régionale Allard s'est engagée à offrir un environnement sûr et accueillant au public et aux membres du personnel. Ce code de conduite a été établi pour garantir une expérience positive à tous.

Nous attendons des utilisateurs de la Bibliothèque:

- Habillez-vous convenablement (portez des chaussures et une chemise)
- Accompagner et superviser les enfants à leur charge
- S'occuper de leurs effets personnels
- Utiliser le mobilier, l'équipement et les installations de la bibliothèque aux seules fins auxquelles ils sont destinés
- Les membres du public doivent ouvrir tous les sacs, livres et papiers pour inspection si le personnel le demande
- Respectez les personnes sensibles aux odeurs et limitez leur utilisation. Cela inclut une hygiène personnelle offensante et / ou un risque pour la santé d'autrui
- Quitter la bibliothèque rapidement à la fermeture et à la demande en case d'urgence
- N'apportez que des animaux d'assistance dans le bâtiment, tous les autres animaux ne sont pas autorisés.

Exemples de comportements NON autorisés:

- Intoxication ou toxicomanie
- Langage, comportements ou actions menaçants, abusifs ou harcelants
- Vandalisme, vol ou autre activité criminelle
- Interférer avec l'utilisation et la jouissance de la bibliothèque par un autre client ou interférer avec le personnel dans l'exécution de son travail
- Suivre une autre personne ou la regarder avec l'intention de gêner, de harceler ou de menacer
- Flânant
- Violent la politique informatique de la bibliothèque
- L'utilisation, la vente, la possession ou l'influence de substances réglementées sur les biens de la bibliothèque n'est pas autorisée
- La photographie, le tournage ou l'enregistrement vidéo sur la propriété de la bibliothèque ne doit pas être effectué sans l'autorisation écrite préalable de la bibliothèque
- Il est interdit de manger dans la collection ou par les postes informatiques
- L'utilisation d'ordinateurs publics ou du WiFi public pour la pornographie ou d'autres restrictions dans la politique Internet entraînera la perte des privilèges / accès des bibliothèques

Conséquence de la violation du code de conduite de la Bibliothèque régionale Allard :

- Si un client manifeste un comportement préjudiciable ou potentiellement préjudiciable, il lui sera demandé de partir et la GRC sera appelée

- Tout comportement qui ne prend pas en charge un environnement accueillant et / ou enfreint le code de conduite peut entraîner des frais de recouvrement des coûts, la suspension des privilèges de la bibliothèque, son exclusion de la bibliothèque et des poursuites.

Ces règles ont été approuvées par le conseil d'administration de la Bibliothèque régionale Allard.

La bibliothèque réserve le droit d'interdire à toute personne dont le comportement relève de cette politique.

Date l'adoption : le 24 juin 2019

Bibliothèque régionale Allard
FORMULAIRE DE PLAINTE DE CODE DE CONDUITE DE LA BIBLIOTHÈQUE
(À remplir par l'employé)

Nom du plaignant : _____

Nom du contrevenant présumé : _____

Nature de l'allégation :

Date (s), heure (s) et lieu (s) où le ou les incidents ont eu lieu :

Quelqu'un a-t-il été témoin de l'incident? Oui Non

Si oui, nom du / des témoin (s) :

Comment avez-vous réagi à l'incident allégué?

Le cas échéant, décrivez tout incident survenu précédemment :

Je certifie par la présent qu'au meilleur de ma connaissance, les informations susmentionnées sont véridiques, exactes et complètes. Faire des allégations fausses ou frivoles est en violation de cette politique.

Signature

Le date